

Municipalité

N° de téléphone : 021 781 17 17

La Municipalité de Forel (Lavaux)
au Conseil communal de
1072 Forel (Lavaux)

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 4/2013 CONCERNANT L'EXTENSION DE L'ÉPURATION DANS LE SECTEUR MOLLIE-MARGOT - LA PLUMETTE AVEC DEMANDE DE CRÉDIT

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

En 2002, la Commune de Savigny a décidé de construire un collecteur eaux usées dans le secteur de "La Taborne". Notre Commune a manifesté son intérêt à ce projet dans le but d'assainir deux bâtiments forellois sis sur les parcelles 569 et 570 au lieu-dit Maison Rouge. Une convention a été signée réglant les modalités pratiques de la collaboration et les travaux ont été réalisés en 2003. Nous avons profité de ces travaux pour prévoir un raccordement à une future extension de l'épuration dans le secteur qui nous occupe aujourd'hui, soit le secteur Mollie-Margot - La Plumette. Il avait été prévu de réaliser ces travaux durant la législature 2006-2011. En raison de la révision du plafond d'endettement, il a été décidé de reporter cet objet au plan d'investissement de la présente législature.

2. PREAMBULE

Le mandat de direction du projet a fait l'objet d'une mise en soumission. Après examen des différentes offres, c'est au bureau *rlj ingénieurs conseils SA* que la direction des travaux a été confiée. Ce bureau a déjà réalisé différents travaux d'assainissement sur notre territoire.

3. PROJET

L'assainissement du secteur Mollie-Margot - La Plumette permettra la mise en séparatif de neuf propriétés par gravité et quatre propriétés situées en contrebas de la route cantonale (RC 638d, route des Cullayes) par pompage.

Les travaux de génie civil feront l'objet d'une mise en soumission auprès de plusieurs entreprises ceci après acceptation du projet par le Conseil communal et la mise à l'enquête publique. Les travaux sont prévus en septembre-octobre 2013.

Les raccordements privés sont à la charge des propriétaires et ne font pas partie du devis général.

Descriptif des travaux :

Canalisations :

- Collecteur eaux usées PVC DN 200 SDR 51 SN2
- Conduite de refoulement PE DN 110/96.8
- Longueur collecteur gravitaire 915.00 m
- Longueur conduite de refoulement 157.00 m

Exutoire :

- Station de pompage (STAP) à Mollie-Margot

Travaux :

- Le collecteur d'eaux usées (EU) sera exécuté le long de la RC 638d (route des Cullayes), une partie dans l'accotement et une partie en bordure de route. Profondeur moyenne 1.30 m. des sondages devront être exécutés pour définir le tracé exact, un collecteur d'eaux claires et des tubes Swisscom se trouvent déjà le long de la chaussée.
- Quatre propriétés en contrebas de la route RC 638d, seront raccordées à une station de pompage (STAP). Leurs eaux usées seront refoulées dans le collecteur principal le long de la RC.
- Construction d'une station de pompage, comprenant :
 - une fosse de pompage en PE.HD DN 1'600 mm, hauteur 3'000 mm
 - 2 pompes « Flygt submersibles type NP 3085.160 SH-253

4. COÛTS

Devis général

Génie civil	fr.	419'000.--
STAP et refoulement	fr.	57'000.--
Indemnités pertes de cultures et servitudes	fr.	8'000.--
Honoraires ingénieur et géomètre	fr.	38'000.--
Divers et imprévus	fr.	40'000.--
TVA arrondi	fr.	45'000.--
Total TTC	fr.	607'000.--

Le coût total dépasse de fr. 107'000.-- le montant de ces travaux mentionné sur le plafond d'endettement.

5. FINANCEMENT

La Municipalité propose le financement suivant:

Coût total des travaux :	fr.	607'000.--
Taxes d'introduction des bâtiments concernés :	fr.	47'000.--
Solde à charge du compte épuration :	fr.	560'000.--

Ce montant sera financé par un emprunt de fr. 500'000.-- et pour le solde de fr. 107'000.-- par la liquidité courante et les taxes d'introduction. Le tout sera amorti par la provision "Epuration".

6. EVOLUTION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT

N° préavis		Date	Plafond d'emprunts 2012/2016			
12/2011		16.12.2011	fr. 12'500'000.00			
Emprunts						
		Objets	Contractés	Accordés	Prévus	Solde à disposition
	01.01.2012	Total des emprunts	fr. 9'143'119.10			fr. 3'356'880.90
	23.11.2012	Garderie + passage piétonnier + véhicule voirie	fr. 475'000.00			fr. 2'881'880.90
	23.11.2012	Conduite d'eau potable "En Forel"	fr. 360'000.00			fr. 2'521'880.90
	31.12.2012	Amortissements 2012	fr. -550'335.00			fr. 3'072'215.90
	01.01.2013	Total des emprunts	fr. 9'427'784.10			fr. 3'072'215.90
02/2012	03.05.2012	Déplacement de la conduite eau potable et du collecteur EU - Les Perrières		fr. 450'000.00		fr. 2'622'215.90
01/2013		Extension de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits "La Bedaule et La Demellette"			fr. 250'000.00	fr. 2'372'215.90
	31.03.2013	Amortissements 2013 (1er trimestre)	fr. -22'500.00			fr. 2'394'715.90
04/2013		Extension de l'épuration dans le secteur "Mollie-Margot/La Plumette"			fr. 500'000.00	fr. 1'894'715.90

7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal n° 4/2013,
 Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
 Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux d'extension de l'épuration communale dans le secteur Mollie-Margot - La Plumette.
- De lui accorder pour ce faire un crédit de fr. 607'000.-- financé par un emprunt de fr. 500'000.--, le solde de fr. 107'000.-- étant financé par la liquidité courante et les taxes d'introduction. Le tout sera amorti par la provision "Epuration".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Admis en séance de Municipalité du 29 avril 2013
 Municipal responsable : M. Jean-Pierre Bovet, municipal
 Annexe : 1 plan